

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 31
Pouvoirs : 1
Votants : 32

Abstentions : 1 (m. Clermond-Barrière)
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2018-10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi vingt-deux mars à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le quatorze février deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Rechignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Véronique Bindé à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Sylvie Germond

Objet

Fixation de la tarification des « mardis sportifs de l'été ». Exercice 2018.

Monsieur le Président expose qu'au cours de l'été 2018, soit du 10 juillet au 21 août, le service « sports » de la Communauté de Communes Ouest Limousin organisera des activités au plan d'eau de Cognac-La-Forêt, au lac de Saint-Mathieu et au stade de Saint-Auvent.

Ces activités seront proposées aux résidents du territoire et aux touristes. Elles seront accessibles aux enfants à partir de 10 ans.

Ces activités sont les suivantes : tir à l'arc, marche nordique et vélo (une ou plusieurs activités au choix avec un maximum de 2 activités par journée).

Le tarif de chacune de ces activités pourrait être de 2,00 € par personne.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** à 2,00 € par personne le tarif de chacune des activités rappelées ci-dessus
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Principal exercice 2018, section de fonctionnement recettes

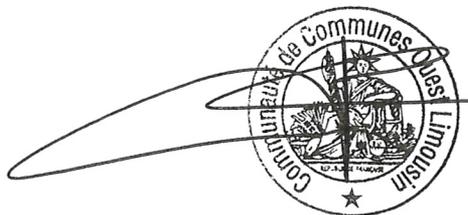
Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le

Le Président

Le Président,



Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 30 MARS 2018

